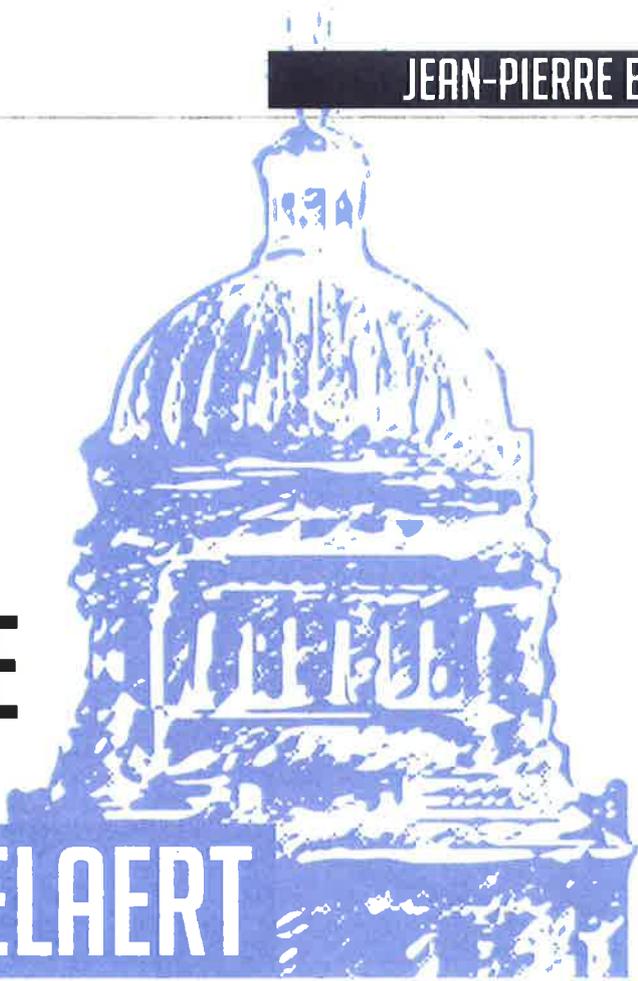


À LA DÉCOUVERTE DE LA FONDATION POELAERT



La Fondation Poelaert vient de publier aux Editions Filipson l'ouvrage « *Justice pour le Palais – Un campus Poelaert pour le justiciable* ». Nous avons voulu en savoir plus en rencontrant l'un de ses administrateurs, Maître Jean-Pierre Buyle, ancien bâtonnier du Barreau de Bruxelles.



POELAERT
FONDATION - STICHTING

Émile & Ferdinand : Comment est née l'idée de cette Fondation ?

« **Jean-Pierre Buyle** : En 2010, le Gouvernement a la curieuse idée d'organiser un concours international d'idées sur l'affectation future du Palais de justice. Celui-ci part de l'idée que ce bâtiment ne doit plus être affecté que très partiellement à la justice, voire sans justice. Le Barreau de Bruxelles s'en émeut et décide de participer à ce concours avec un projet prioritairement axé sur l'affectation du palais à la justice, conformément à sa destination initiale. Avec le bâtonnier de l'Ordre néerlandais, Maître Dirk Van Gerven, nous décidons de créer la Fondation Poelaert pour réfléchir plus avant à ce projet.

fondations. Notre idée est de formuler une proposition d'affectation en concordance avec la destination originale du bâtiment. Nous voulons donner une vision selon laquelle, dans l'intérêt du justiciable, tous les services judiciaires sont centralisés en un seul lieu à Bruxelles. Dans le Palais de justice ainsi que tout autour de la place Poelaert. Nous voulons proposer des solutions pour adapter ce bâtiment à cette affectation.

Qui fait partie de votre fondation ?

« Différents représentants des acteurs de justice avec au premier rang les deux bâtonniers de Bruxelles, Stéphane Boonen et Kathleen Vercraye, des magistrats : le procureur général Ernest Krings, la conseillère à



Jean-Pierre Buyle

jpbuyle@buylelegal.eu

C'est une vraie fondation d'utilité publique ?

« Exactement. Elle est constituée le 26 septembre 2011 conformément à la loi sur les associations et les



Justice pour le Palais



Un campus
Poelaert
pour le
justiciable

filipson éditions



la Cour de Cassation Christine Matray et le président Christian Storck, des avocats comme Jean-Pierre De Bandt. Des représentants de la cité : Michel Didisheim, Diane Hennebert, François Schuiten, Hugo Weckx et des architectes comme Francis Metzger et Jos Vandenbreenen.

Quelles ont été vos premières initiatives ?

f Dans une première phase, nous avons rencontré tous les interve-

nants : les ministres compétents fédéraux et régionaux, les représentants de la Ville, la commission de la justice du Sénat, les chefs de corps, les représentants de la Régie des bâtiments et du Spf Finances... nous les avons écoutés. Puis, en 2012, nous avons élaboré les principes de gestion d'un Master Plan pour le campus Poelaert. Ce document a été remis au ministre de la justice et au secrétaire d'État en charge de la Régie. La presse s'y est intéressée.

f En 2013, une note proposant une structure de gestion intégrée pour le campus Poelaert a été préparée par Maîtres Jean-Pierre De Bandt et Vincent Ost. Elle a été remise au Gouvernement. Cette note suggère la création d'une société de droit public avec un conseil d'administration de managers professionnels pour gérer le campus. Cette société a la souplesse de gestion du privé et devrait rechercher un partenaire pour rénover le palais.



À ce jour, aucun homme courageux et indépendant n'a pris ce dossier en mains. »

Vos idées ont-elles convaincu le politique ?

« Le résultat fut décevant. Le Gouvernement a pris la décision de rénover le palais et de désigner un consultant pour proposer un réaménagement de deux tiers du bâtiment à des fins non judiciaires, tout en prévoyant que l'exploitation commerciale devrait financer la rénovation. Autant vous dire que le projet était enterré mort vivant.

Et pourtant le sujet revient régulièrement dans l'actualité des médias ...

« Le sujet est populaire. Il s'y passe toujours quelque chose : un incendie, une alerte 3 avec la présence de l'armée, des manifestations, une journée d'alerte, des graffitis sur la coupole, une évasion, des procès spectaculaires, des festivités... Les télévisions sont quotidiennement au palais. Les médias s'y intéressent très souvent, parce que les citoyens ont un attachement physique et mental à ce bâtiment. Celui-ci est fréquenté tous les jours par des centaines d'écoliers, de visiteurs, de touristes ou de justiciables. L'apparence du sarcophage créé par les hideux échafaudages placés au siècle dernier ne traduit pas la mesure de la vie intérieure qui résonne au-dans.

Et pourquoi rien ne bouge ?

« Parce qu'à ce jour, aucun homme courageux et indépendant n'a pris ce dossier en mains. Ce palais fait peur à tout le monde. Je conviens qu'il est d'une immense complexité. Mais est-ce une raison pour que ce vide encourage des plans cachés ? L'inertie du fédéral laisse le champ libre aux promoteurs immobiliers qui ont bien compris qu'il y avait des affaires à faire.

Vous voulez parler du projet de construction d'un nouveau palais entre la rue de la Régence et la rue Allard ?

« Je ne veux rien qualifier mais c'est un fait. Avez-vous déjà vu un promoteur-architecte-proprétaire-maître de l'ouvrage déposer un permis pour construire un nouveau palais de justice gigantesque sans être mandaté par l'État ? Il n'y a eu aucun appel d'offres au préalable et aucun marché. Comment se fait-il que les besoins précis de justice aient été communiqués à un seul opérateur privé ? Pourquoi tant de faveurs bienveillantes ? Et tout cela pour vider l'actuel palais qui est déjà lui-même à moitié vide et le transformer en chancre urbain ? On travaille vraiment à l'envers. C'est surréaliste.

Mais comment procéder alors ?

« En travaillant à l'endroit. En ayant une vision à long terme, ambitieuse, en faisant de la place Poelaert un vrai lieu de justice cohérent, moderne et facilement accessible. Il faut rassembler toute la documentation et les plans existants, déterminer les pathologies du bâtiment, proposer des remèdes, déterminer les surfaces occupables, choisir les tribunaux et les services qui doivent les occuper, établir une programmation, fixer un budget en anticipant sur la justice d'aujourd'hui et de demain (sécurité, informatique, confort). L'absence de budget est au cœur de l'indécision.

Mais cela va coûter cher ?

« Pas plus cher que tous les palais de justice de Wallonie et de Flandres

qui ont été construits flambant neufs ou restaurés à grands frais. Bruxelles est la seule région dans laquelle on n'a plus investi depuis les années 50. Il faut donner priorité aux hautes juridictions, et aux services fréquentés par le public (BAJ, chaîne pénale, audiences) en ne négligeant pas ceux qui sont rentables. Il faut faire revenir les actes de commerces qui sont à Forest. Il faut fusionner les 4 bibliothèques fréquentées par les acteurs de justice, déménager les archives et les pièces à conviction qui n'ont plus leur place à cet endroit. Il faut donner une dimension internationale à ce palais : pourquoi pas le secrétariat de la Cour Bénélux ou le Parquet européen ? C'est tout cela que nous détaillons dans le livre *Justice pour le Palais* que nous venons de publier. C'est un projet collectif de la Fondation pour un campus Poelaert intégré. Nous n'excluons pas non plus des activités complémentaires compatibles du type touristique ou culturel.

Vous avez voulu associer des artistes à votre ouvrage ?

« Effectivement. Nous avons contacté quatre artistes majeurs. Tous ont répondu immédiatement présents avec des travaux inédits sur le palais : François Schuiten, l'auteur de notre très beau logo, la photographe Marie-Françoise Plissart, les fantastiques dessinateurs Gal et Ever Meulen. De la poésie et du travail de pro par des amoureux de cet emblème fédéral. ■